

CONDITIONS CONTRACTUELLES : INFRASTRUCTURE HELLOAPP

1. DÉFINITION DE LA STRUCTURE DÉDIÉE

Le matériel fourni par HelloApp constitue une infrastructure informatique spécifique dénommée la « Structure Dédinée ».

- **Composition** : Elle comprend un micro-processeur central relié à des périphériques (écran tactile, lecteur QR code, lecteur magnétique, caméra LAPI).
- **Dépendance logicielle** : La Structure Dédinée est intrinsèquement liée au logiciel HelloApp ; elle ne peut fonctionner de manière autonome sans ce dernier.
- **Continuité d'accès** : La Structure Dédinée se connecte au système secondaire de commande du point d'accès. Cette configuration garantit qu'en cas de dysfonctionnement de la Structure Dédinée, l'accès physique au parking reste manœuvrable via le système primaire, évitant toute obstruction.

2. PROPRIÉTÉ, INSTALLATION ET GARANTIE

- **Réserve de propriété** : Le matériel devient la propriété du Client après paiement intégral du prix convenu dans l'offre HelloApp. HelloApp se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement des sommes dues en principal, intérêts et frais.
- **Installation et Exclusivité** : L'installation initiale et l'entretien technique sont exclusivement réservés à HelloApp.
- **Garantie Contractuelle** : Le matériel bénéficie d'une garantie de **24 mois** à compter de la réception de l'installation. Cette garantie couvre le remplacement des pièces défectueuses sous réserve d'une utilisation normale.

3. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ

- **Interdiction d'intervention** : Seul le personnel HelloApp est autorisé à intervenir. Toute tentative de réparation, démontage ou rupture de scellés par un tiers annule immédiatement la garantie et le support technique.
- **Protection physique** : Le Client est responsable de la protection du matériel (vandalisme, intempéries) dès la fin de l'installation.

4. MAINTENANCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

- **4.1. Maintenance Préventive** : Afin de bénéficier d'une garantie de 24 mois, une visite annuelle est obligatoire à compter à partir de la date d'installation de la Structure Dédiée. Forfait de **700 € HTVA** (main-d'œuvre et déplacement inclus). Pièces de rechange exclues.
- **4.2. Maintenance Curative** : Intervention sous 5 jours ouvrables.
 - **Déplacement** : Un forfait de **500 € HTVA** est applicable à chaque intervention (y compris durant la période de garantie).
 - **Sous garantie (24 mois)** : Remplacement des pièces gratuit.
 - **Hors garantie** : Pièces et main-d'œuvre à la charge du client sur devis préalable.

5. EXCLUSIONS DE GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- **Exclusions** : La garantie ne s'applique pas en cas de vandalisme, vol, foudre, inondation, défaillance du réseau internet/électrique du client ou usage non conforme.
- **Limitation** : La responsabilité de HelloApp est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces, à l'exclusion de toute indemnité pour perte d'exploitation ou préjudice indirect.

6. PROTECTION DES DONNÉES (RGPD - CAMÉRA LAPI)

- **Rôles** : Le Client est le **Responsable de Traitement** ; HelloApp agit en tant que **Sous-traitant**.
- **Finalité** : Gestion automatisée des accès au parking.
- **Obligations** : Le Client doit informer les usagers de la présence de la caméra (panneau visible) et définir une durée de conservation des données conforme à la loi.

7. RETARD DE PAIEMENT ET RÉSILIATION

- **Retards** : Toute facture impayée sera majorée, dès le second rappel, d'une indemnité forfaitaire de 1% (min. 25 €) et d'un intérêt de retard mensuel de 1%.
- **Résiliation** : Préavis de 30 jours. La résiliation coupe l'accès au logiciel, rendant la Structure Dédiée inopérante.
- **Litiges** : Compétence exclusive des tribunaux belges de Namur, division Namur.